

DELIBERATION N°30/2018

Le **Mardi 13 mars 2018** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 2/03/2018

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert	X			ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence			X	CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe			X	ROTA Michel	
	GAUDIN François			X	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc		X		EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie			X		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	

TOTAL 14 1 9

TOTAL VOTANTS 16 1

TOTAL VOIX 25

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180313-DEL30-2018-DE
Date de télétransmission : 22/03/2018
Date de réception préfecture : 22/03/2018

DELIBERATION N°30/2018

Objet : TSE DIFFERENCIEE

Philippe POURCHET rappelle l'article 73 de la loi 2016-1918 du 29/12/2016 (document sur table). Cette loi donne la possibilité aux EPFL d'appliquer une TSE différenciée selon les territoires ; les membres du conseil d'administration sont invités à se prononcer sur l'application de cet article :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que les produits de TSE resteront identiques sur l'ensemble du territoire.

Le 20/03/2018
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	16
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180313-DEL30-2018-DE
Date de télétransmission : 22/03/2018
Date de réception préfecture : 22/03/2018